

Conseil d'école du 09/11/21 – Ecole des sources de Villy-Bocage

Enseignants	Représentants des parents	Autres
Mme Violaine ADLY	Mme CHARBONNEL Sally	Mme Eugénie CORBET, Inspectrice de l'Éducation nationale (AE)
Mme Emmanuelle GODET	M. LEFETÉY Jérôme	M. Jean Luc ROUSSEL, 1 ^{er} adjoint et suppléant du maire
M. François BILLOTTET	Mme PANNIER Amélie	M. Pascal HUARD, maire de Monts-en-Bessin (AE)
Mme Sabrina MOUILLARD (AE)	Mme PFLIEGER Emmanuelle	M. Jean-Louis SEHIER, Délégué départemental de l'EN (AE)
Mme Camille KETERS, <i>Directrice</i>	Suppléants :	Mme Sandrine BERNIER, conseillère municipale
	Mme AZE Virginie (AE)	Mme Thérèse ZEKAR, conseillère municipale
	Mme CHARPRON ROQUIGNY	
	Emilie ae	

1. VIE SCOLAIRE

➤ Présentation de l'école

Effectifs et personnels : 79 élèves (52 familles). Hausse de 12 élèves par rapport à l'année précédente. En effet, 14 arrivées en Petite Section, 2 arrivées dans les autres classes et seulement 4 départs.

De ce fait, nous avons obtenu une ouverture de classe car les effectifs étaient trop importants.

Ainsi, l'école compte à ce jour, 4 classes.

De plus, 2 nouveaux enseignants ont intégré l'équipe : Mme GODET et M. BILLOTTET. L'équipe enseignante compte donc 5 enseignants avec Mme MOUILLARD, brigade rattachée à l'école.

Voici la **répartition choisie** pour cette année 2021-2022 :

PS-MS : 25 élèves (14+11) avec Mme ADLY

GS-CP : 16 élèves (6+10) avec Mme KETERS (et M. ALIFONSO, 12 jours dans l'année)

CE1-CE2 : 16 élèves (10+6) avec M. BILLOTTET

CM1-CM2 : 22 élèves (13+9) avec Mme GODET

A ce jour, **l'effectif prévisionnel** pour l'année prochaine est de 82 élèves : 12 arrivées en PS et 9 départs en CM2.

Autre personnel de l'école :

ATSEM : Mme LECHEVALLIER et Mme VOISIN

Garderie : Mme ACARD, Mme MARTIN et Mme VOISIN

Cantine : Mme ACARD, Mme VOISIN, Mme MARIE et Mme MARTIN.

Un service civique nous a été accordé cette année encore mais nous n'avons pas plus d'informations à ce jour.

- **Représentants des parents d'élèves** : élections du 09/10/2021

Le taux de participation a été de 80%. Une seule liste présentée -> tous les parents ont été élus (4 titulaires et 2 suppléants)

Pour rappel : Seuls les parents titulaires peuvent voter lors des conseils d'école. S'ils sont absents, leur titulaire pourra voter.

- **Règlement Intérieur** : Suite à ce conseil d'école, le Règlement Intérieur 2021-2022, sera distribué à toutes les familles afin qu'elles en prennent connaissance et qu'elles le signent.

Modification établie :

Vote à l'unanimité lors de ce conseil d'école

Ce règlement doit être connu de tous les acteurs de l'école. Il sera donc distribué à l'ensemble du personnel intervenant à l'école (ATSEM, personnel de garderie, de cantine, ...)

- **Absences des enseignants** : L'école de Villy-Bocage étant une petite école, nous sommes prioritaires sur les remplacements.

Lorsqu'il n'y a pas de remplaçant, les élèves sont répartis dans les autres classes. Dans ce cas, et seulement celui-ci, les parents seront prévenus par mail.

2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ECOLE

➤ **Projets pédagogiques :**

- **Natation** : pour les élèves de CP au CM2. Du 08/09/20 au 09/10/20, les mardis et jeudis après-midi
- **Sortie à la forêt de Cerisy** : le jeudi 21 octobre pour tous les élèves. Thème : découverte du milieu forestier
- **Actions en faveur d'ELA** : la classe de CM1-CM2 a participé à la dictée ELA ainsi qu'à la course ELA qui a eu lieu le vendredi 22 octobre au stade de Villers-Bocage. Actions en liaison avec le collège de Villers.
- **Incorruptibles** : lecture d'ouvrages, se forger une opinion personnelle et voter pour leur livre préféré
- **Marché de Noël** : le 10/12/2021 à 16h30 à la salle des fêtes. Les élèves créeront des objets de Noël afin de les vendre aux familles.
- **Animation sur le tri des déchets** : pour les classes de GS-CP, CE1-CE2 et CM1-CM2 le 2 décembre
- **Education aux premiers secours** : possibilité avec les Sapeurs-Pompiers de Villy-Bocage.
- **Musique** : la mise en place de la chorale de l'école va être renouvelée le vendredi après-midi.
- **Classe de découverte** : CE – CM soit 38 élèves concernés
- **Spectacle** : lien avec le tour du monde
- **Elevage** : papillons, coccinelles, escargots, à voir pour un poulailler,..... à partir de mars,
- **Journée au mémorial de Caen** : classe de CM1-CM2
- **Danse** : nous recherchons une intervenante en danse/musique du monde
- **Eveil à la musique** : intervention par un parent
- **Lecture de Contes** : intervenants conteurs (voir avec Mme ZEKAR)
- **Initiation à l'anglais** : Mme Zekar à connaissance d'une personne qui revient de Londres.
- **Cinéma de Noël** : séance offerte par PBI intercom
- **Equitation scolaire** : classe de GS-CP au centre équestre de Landes-sur-Ajon ou Missy (*en réflexion*)

Pour les demandes de subventions, faire la demande auprès de la mairie avant décembre.

3. FINANCIER : Coopérative, crédits mairie et APE.

➤ **Coopérative scolaire** : Les bénéfices des différentes actions sont reversés à la coopérative scolaire :

- Don des parents en début d'année : l'année dernière 38 familles sur 50 ont participé soit environ 700€. Cette année, nous attendons la possibilité de payer en ligne mais cela a pris du retard donc nous avons communiqué sur la coopérative scolaire seulement le 8 novembre. *Proposition de 15€ par enfant.*
- Le photographe scolaire (OGIER) est venu le 15 octobre. Les commandes ne pourront se faire que sur le site
- Vente de chocolats de Noël (en cours)
- A ce jour, la coopérative s'élève à environ 5000 €

➤ **Association des parents**

Une élection a eu lieu pour composer un nouveau bureau. Mme PFLIEGER a été nommée présidente de l'APE.

Nous remercions l'APE qui continue de mettre en place des projets/actions. Ventes de pains/brioche, vente de pizzas, tombola de la galette des rois,... Aide et projets en lien avec le marché de Noël, le carnaval et la Kermesse.

En effet, grâce aux actions, l'association peut nous aider à financer des nombreux projets pour les élèves. C'est grâce à eux, que nous pouvons mettre en place des projets plus importants comme une classe de découverte par exemple.

De plus, l'APE souhaite offrir un spectacle à tous les élèves en lien avec le projet de l'année (tour du monde).

➤ **Crédit mairie :**

Le budget alloué à l'école pour l'année 2021 est de 40€ par enfant soit 2680€ pour les fournitures, 500€ de petit matériel, 900 € pour les manuels/livres et 1400€ de transport. Un total de 5480 € pour l'école de janvier à décembre. A ce jour, il reste environ 660€ à dépenser avant la fin de l'année.

Nous demandons à la mairie de nous transmettre dès le début d'année 2022, le budget alloué à l'école pour l'année 2022.

Si le budget ne change pas, il devrait être de 3160€ pour les fournitures pour les 79 élèves, 500€ de petit matériel, 900€ de livres/manuels et 1400€ de transport. Soit un total de 5960€ tout confondus.

Nous aimerions que le budget « livre » soit plus important. En effet, à ce jour, pour les 79 élèves, ce budget équivaut à 11,40€ ce qui est trop peu vu le prix des manuels. Également le budget transport. Voir pour diminuer le budget petit matériel et le basculer sur un autre. Proposition à faire pour la répartition.

Enfin, nous allons faire une demande de subventions aux mairies (Monts en Bessin et Villy-bocage) pour le projet classe de découverte.

Cette année, nous avons de nombreux projets et ils risquent d'être assez coûteux !

4. SECURITE ET EQUIPEMENTS

➤ **TRAVAUX**

Travaux effectués et équipements fournis :

- Les meubles de la bibliothèque ont été livrés. Nous remercions toutes les personnes qui ont permis que cette bibliothèque soit effective dès la rentrée
- Mise en place de la 4^{ème} classe avec l'achat d'un tableau blanc, d'un vidéoprojecteur, prises électriques, ...
- Achat de matériel numérique pour la direction mais également pour chaque enseignant.
- Divers : Achat de lits supplémentaires pour la maternelle, distributeurs de savons, essuie-mains, ...

Travaux et équipements demandés ou à venir :

- Installation d'une rambarde de sécurité devant la bibliothèque
- Réparation du mur en pierres du jardin de l'école élémentaire (espace pelouse). L'espace peut être utilisé sous la surveillance stricte des enseignantes.
- Changer le sol de la structure de jeu dans la cour des maternelles (tâches sur les vêtements des enfants)
- Photocopieur
- Mur classe de CM : forte odeur de moisissures peut être lié à l'humidité
- Rideau fenêtre du dortoir vers la classe (*à mettre dans le dortoir*)
- Cales de portes (classe de maternelle) : 5 (attention interdit dans les écoles) + portes classes élémentaires
- Toit : Etude énergétique va être réalisée afin de faire quelque chose de cohérent au niveau des travaux (le filet est là pour sécuriser en attendant).

➤ **SECURITE**

- **Registre de Santé et de Sécurité** : A disposition de tous les usagers de l'école (dont les parents). C'est un outil de communication réglementairement obligatoire, mis à disposition des personnels et usagers afin qu'ils puissent signaler et recenser les risques existants dans l'établissement et proposer des mesures d'amélioration. Ce cahier se

situé dans le bureau de la direction (à gauche en entrant, dans le tiroir métallique intitulé « Sécurité »).

- **PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté** : Tous les établissements scolaires doivent mettre à jour le PPMS.

Il existe deux sortes de PPMS :

Intrusion : se confiner ou s'échapper : les parents doivent laisser leur enfant à l'école car ils y sont en sécurité.

Confinement : problèmes extérieurs (risques nucléaires...) L'exercice PPMS « se cacher » aura lieu le 29/11/21.

Un exercice PPMS « risque technologique » sera effectué au cours du 2e trimestre. Le déclenchement du PPMS est une décision du préfet annoncée sur France Bleu et sur France Inter ainsi que par le retentissement d'une sirène. Il est déclenché en cas de risque naturel ou technologique majeur : Risque nucléaire, Accident lors d'un transport de matières dangereuses, Rupture de barrage, Inondation, Mouvement de terrain, Tempête.

Lors de l'exercice de 2020, des problèmes avaient été relevés :

Se cacher : Impossible de fermer les portes de l'intérieur dans le bâtiment de CE et CM. Les enseignants doivent obligatoirement sortir. Il est donc nécessaire de les fermer à l'avance... Il serait judicieux d'installer un verrou à l'intérieur.

Le PPMS est un plan prévu et organisé par les enseignants pour garantir la sécurité des élèves.

- **Document Unique d'Evaluation des Risques**

L'équipe enseignante et les personnels de service élaborent un Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER), mis à jour annuellement.

- **Registre de sécurité incendie**

Ce registre précise le protocole à suivre ainsi que les plans d'évacuation.

Exercice incendie réalisé le 13/10/21.

Cet exercice a permis de se rendre compte que les alarmes du grand bâtiment n'étaient pas effectives. La mairie a été informée aussitôt et le problème est résolu.

Dans le bâtiment principal, pas de problème.

5. TEMPS PERISCOLAIRES

- **GARDERIE**

Comme convenu à la fin de l'année scolaire, les changements d'organisation et de facturation ont été mis en place dès la rentrée.

Les horaires de garderie sont les mêmes hormis une fermeture à 18h15 le vendredi.

Concernant le règlement, les familles ont dû choisir un forfait journalier ou mensuel.

MATIN : Encadré par Marie Hélène ACARD (7h05 à 8h35) et Déborah VOISIN (8h05-8h35)

SOIR : Marie Hélène ACARD (16h15 à 18h45) et Nelly MARTIN (16h15-17h45)

Le soir, la première heure de garderie était plus chargée car il y a beaucoup d'élèves de maternelle.

En-cas du matin : 2 propositions :

- A la garderie : avant 8h. en cas apporté par l'élève
- A l'accueil en classe : demande de 5€ par enfant et en cas fournis par l'école.

(voir avec l'interprofession laitière : CRIEL)

AIDE AUX DEVOIRS

Si nous avons un service civique, nous pourrions proposer de mettre en place un temps « d'aide aux devoirs ».

En effet, cela aurait 2 intérêts : les enfants pourraient faire leurs devoirs à plusieurs et mettre aidé par un adulte prédisposé à cela et également pour diviser le groupe en deux de 16h30 à 17h30. La bibliothèque pourrait servir d'espace de travail. Nous demanderons aux parents s'ils souhaitent que leurs enfants

participent à ce temps afin que ce temps soit obligatoire pour les élèves.

6. RESTAURATION SCOLAIRE ET HYGIENE

Le prestataire n'a pas changé depuis l'année dernière (Convivio) : les plats sont livrés froids et réchauffés en salle. En moyenne, 68 enfants prennent leur repas à la cantine.

3 adultes en salle et 1 adulte pour réchauffer les plats, faire la vaisselle et le service.

Mme BERNIER, conseillère municipale en charge de la restauration scolaire prend la parole sur ce sujet :

Les élèves de maternelle ont tous leurs bavoirs mais ils doivent être le moins manipulés possible (*covid, pied main bouche,...*)

Il y aura une augmentation des tarifs suite à la loi EGALIM (*environ 20 % du tarif en plus*). La question se pose sur l'affichage de la provenance des produits afin de justifier l'augmentation du tarif.

Interrogation sur une tarification sociale afin de proposer des repas à 1 euro en fonction du quotient familial. Un mot est passé via les cahiers de liaisons mais peu de réponses de la part des familles (moins de 50%) et mauvaise compréhension dû aux deux informations, d'une part augmentation du tarifs et d'autre part, la tarification sociale.

Les parents d'élèves aimeraient une simplification des menus et une modification de certains repas, en particulier les menus à thème or, ceux-là ne peuvent pas être modifiés. Ainsi, questionnement du conseil sur l'arrêt total des menus à thème.

Les menus sont envoyés en amont afin qu'ils puissent être modifiés (hors menus à thème).

Les parents demandent la possibilité de revenir à une cuisine traditionnelle. Un audit a été fait mais la cantine ne le permet pas aujourd'hui et l'agent ne souhaite plus faire la cuisine sur place. Cela doublerait également le tarif.

Un nouveau four va arriver suite à une demande de subvention et son acceptation (7000 € sur 9000€)

7. QUESTIONS DIVERSES

N'ayant pas reçu de questions en amont de ce conseil, la réponse à ces questions peut être différée.

La seule question concernait la plan Vigipirate (barrières devant l'école) : La mairie répond que c'est une décision de la préfecture. Les barrières devraient déjà être à 50m autour de l'école, elles ont déjà été rapprochées.

Date du prochain conseil : le mardi 8 mars à 18h